



# CONSEIL GENERAL ATTALENS

## Administration communale

### PROCES VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 3 décembre 2013

#### Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 17 septembre 2013
3. Remerciements à M. Roland Besse
4. Modification et approbation du règlement du personnel communal
5. Modification et approbation des statuts du Réseau Santé Social Veveyse
6. Approbation du règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire
7. Approbation du règlement communal relatif à l'accueil préscolaire (crèche)
8. Informations du Conseil communal
9. Divers

\* \* \* \* \*

**M. Roland Dumoulin**, Président du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), les représentants de la presse, le public et leur souhaite la bienvenue.

Sept Conseillers communaux sont présents.

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général en date du 20 novembre 2013. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour.

#### 1. Appel

Présents : 27 conseillers généraux

Excusées : Mmes Christiane Dewarrat et Sarah Duflon, et M. Norbert Gabriel

Le quorum étant atteint, **M. le Président** constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

## 2. Approbation du procès-verbal du 17 septembre 2013

Le procès-verbal a été remis aux Conseillers généraux par courriel dans les délais légaux. Le procès-verbal n'appelle aucune remarque particulière. **M. le Président** soumet ce dernier à l'approbation du CG.

**Au vote, le procès-verbal du 17 septembre 2013 est approuvé par 26 voix. Il y a une abstention.**

## 3. Remerciements à M. Roland Besse

**M. Michel Savoy**, Syndic, relève l'implication de M. Besse pour sa commune depuis 2001 au CG et depuis 2005 au CC. Il relève son rôle important dans la mise en place de la crèche Les Petits Lions, le projet *Midnight games Attalens* pour les adolescents ou encore les projets régionaux de l'Atelier jeunesse. Il énumère encore d'autres dossiers dans lesquels M. Besse s'est toujours pleinement investi, ainsi que la période durant laquelle il a pu compter sur lui en tant que Vice-Syndic.

**M. Roland Besse** s'adresse à l'assemblée en remerciant tout le personnel communal, ses collègues du CC et les membres du CG.

## 4. Modification et approbation du règlement du personnel communal

**Mme Gabriel se récuse. M. Alibert la remplace au bureau.**

**M. le Président** donne la parole à **M. le Syndic**. Ce dernier précise que suite à la reprise du personnel des Petits Lions, il fallait revoir le règlement pour l'adapter à des situations particulières et y ajouter certains éléments.

**M. Guillaume Savoy**, à l'article 36, demande pourquoi chaque tranche d'âge bénéficie de 3 jours supplémentaires de vacances.

**M. le Syndic** répond que l'année passée la commission du personnel avait fait la demande de 5 semaines de vacances. La demande n'a pas été acceptée par le CC, mais trois ponts ont été offerts au personnel communal. Toutefois, cette mesure a été abandonnée en faveur de jours de vacances, afin qu'elle puisse bénéficier à tout le monde. Il ajoute qu'à l'article 35 al. 2, le travail se termine une heure plus tôt seulement la veille de jours fériés. Il ne faut plus tenir compte des jours chômés. De plus, à l'article 33 al. 4, le supplément le samedi est de 50% et non pas de 25%.

**M. Bellin** constate que la commission du personnel n'est pas mentionnée dans le règlement. Il propose qu'elle y figure de la manière suivante : « *la commission du personnel est l'organe de négociation entre d'une part le personnel et d'autre part le Conseil communal et le chef du personnel.* ».

**M. le Syndic** relève que la proposition a été faite à la commission du personnel, mais qu'elle n'y a pas donné suite.

**M. Grau** demande si la commission du personnel fait partie du personnel communal.

**M. le Syndic** répond par l'affirmative. Il précise qu'une personne par service y est représentée.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion et soumet la modification du règlement du personnel communal, tel que proposé par le CC, à l'approbation du CG.

**Au vote, la modification du règlement est approuvée par 19 voix. Il y a 7 avis contraires.**

**Mme Gabriel réintègre la séance.**

## 5. Modification et approbation des statuts du Réseau Santé Social Veveyse (RSSV)

**M. le Président** donne la parole à **M. Laurent Menoud**, Conseiller communal. Ce dernier informe le CG que le réseau s'agrandit en accueillant le service des curatelles. Les statuts le mentionnent clairement avec également une distinction des clés de répartition en fonction des différents services, notamment le service social. Le CG est donc sollicité pour approuver la modification de ces statuts.

**M. Guillaume Savoy**, art. 23 al. 4, concernant la répartition des frais, demande quelle est l'implication financière de cette disposition qui prévoit une déduction préalable de la commune siège.

**M. Menoud** répond que le RSSV a reçu un mandat concernant la répartition des frais financiers des EMS. Concernant la commune siège, il faut comprendre une fondation, comme par exemple la Maison St-Joseph et sa participation à la rénovation du home. M. Menoud précise toutefois qu'il s'agit d'une toute partie du travail du RSSV qui ne gère bien évidemment pas les EMS.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion et soumet la modification des statuts du RSSV à l'approbation du CG.

**Au vote, la modification des statuts est approuvée à l'unanimité des 27 membres présents.**

#### **6. Approbation du règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire**

**M. le Président** donne la parole à **M. André Blunsch**, Conseiller communal. Ce dernier informe le CG que suite à la reprise des Petits Lions, il fallait mettre en place un règlement de portée générale.

**Mme Bourquin** propose à l'art. 3.2 que l'ajoute deux valeurs supplémentaires « la responsabilisation » et « le respect de soi et des autres »

**M. Blunsch** répond que le projet pédagogique les traitera et que le but n'était pas de donner trop de détails dans un règlement de portée générale.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion et soumet le règlement, tel que proposé par le CC, à l'approbation du CG.

**Au vote, le règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire est approuvé par 17 voix. Il y a 10 avis contraires.**

#### **7. Approbation du règlement communal relatif à l'accueil préscolaire (crèche)**

**M. le Président** donne la parole à **M. Menoud**. Ce dernier rappelle que le règlement découle de la reprise de la structure d'accueil. Le règlement reprend en très grande partie celui existant à la crèche et ajoute une commission crèche. Cette dernière sera composée d'un-e membre du CG et M. Menoud fait un appel au CG à ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** soumet le règlement à l'approbation du CG.

**Au vote, le règlement communal relatif à l'accueil préscolaire est approuvé par 27 voix.**

#### **8. Information du Conseil communal**

**M. le Président** donne la parole à **M. Jacques-André Vuillens**, Conseiller communal. Ce dernier informe le CG qu'il y a eu 2 recours formulés contre le PAL : un recours privé qui concerne le secteur Coquagenoud et le second par la commune, car le canton a supprimé le périmètre d'habitat à maintenir de Rombuet, alors qu'il n'y avait aucun problème lors des phases initiales.

**M. Guillaume Savoy** demande s'il y a eu une argumentation du canton.

**M. Vuillens** répond qu'il n'y a pas de prise de position claire. Un bureau d'avocat a été mandaté pour recourir contre la décision de la DAEC.

**M. Georges Emonet** demande si les particuliers vont être informés de l'approbation du PAL.

**M. Vuillens** répond qu'il faut attendre le document définitif du canton. Une réponse plus précise sera donnée lors de la prochaine séance du CG.

**M. Menoud** informe que le projet de fusion des services sociaux régionaux sera certainement soumis au CG au printemps 2014. Le SSR Basse-Veveyse est favorable à cette fusion.

**M. le Syndic** informe le CG que les quatre causes des dégâts d'eau du bâtiment scolaire des Blés ont été identifiées. L'assurance prend la totalité des frais en charge, à l'exception des tests effectués par un sourcier et quelques travaux de carottage. L'assurance a fortement proposé de changer toute l'adduction d'eau des Blés pour éviter de nouvelles fuites d'eau ces prochaines années en raison de la corrosion. L'assurance y participera en principe à raison de 70%, mais aucun montant définitif ne peut être avancé pour l'instant.

**M. Blunsch**i informe le CG qu'un groupe de travail a été créé pour trouver des solutions en matière d'infrastructures sportives. Oron et Remaufens ont rejoint le groupe de travail d'Attalens, Bossonnens et Granges, le but étant de trouver des synergies pour les activités sportives (terrain synthétique, dojo, piscine) et de loisirs.

#### 9. Divers

**M. Blunsch**i informe le CG que le passeport vacances a besoin d'un membre au sein de son comité et lance un appel au CG.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** invite les participants à partager le verre de l'amitié et lève la séance. Il est 20h30.

**Le Secrétaire :**

**Alexandre Tangerini**



**Le Président**

**Roland Dumoulin**

